

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
01 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	13

OBJET :

15. ACCUEIL DES STAGIAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR. GRATIFICATION
DE STAGE – MISE A JOUR.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 059-265904003-20211008-16112021-D15_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le vendredi huit octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, Jean Pierre ENGELAERE, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Joël BACLET donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

M. le Président rappelle que par délibération du 12 avril 2017, le Conseil d'Administration a décidé la mise en place d'une gratification de stage pour les étudiants de l'enseignement supérieur à partir du niveau BAC + 2 et en fonction de la nature et de la responsabilité des missions confiées.

Le taux de gratification minimum ayant changé, il est proposé de le mettre à jour à raison de 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale au lieu de 12.5%.

Toutefois, pour éviter de prendre une nouvelle délibération à chaque changement réglementaire, il est suggéré d'autoriser le versement d'une indemnité minimale obligatoire en pourcentage du plafond horaire de la sécurité sociale, fixé par décret et défini en application du code de la sécurité sociale.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise les gratifications des stagiaires et à imputer les dépenses correspondantes à l'article 64138 du budget du CCAS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.